

**MARCHE DE TRAVAUX**  
**LA MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 14**

---

**L'AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

1. *La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics.*
5. *Activité(s) principale(s) du pouvoir adjudicateur :*
- 8.1 *Objet du marché :*
- 8.2 *Marché de travaux – Exécution*
- 8.5 *Classification CPV :*
- 9.1 *Lieu d'exécution :*
10. *L'avis concerne un marché public*
12. *Caractéristiques principales :*
- 12.4 *Acceptation des variantes :*
13. *Prestations divisées en lots :*
- 14.2 *Délai d'exécution :*
- 15.1 *Cautionnements et garanties exigées :*
- 15.2 *Délai de paiement :*
- 15.3 *En cas de co-traitance :*
- 15.4 *En application des dispositions de l'article 14 du code des marchés publics, l'exécution du marché comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.*
- 15.5 *Les candidatures et offres devront être rédigées en langue française.*
16. *Conditions de participation :*
- 16.1 *Pour démontrer sa capacité juridique, le candidat produira les documents suivants : Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés ; Déclaration sur l'honneur prévue à l'article 44 du code des marchés publics (interdiction de concourir).*
- 20.2 *Critères d'attribution : .*
21. *Une enchère électronique sera effectuée :*
- 22.1 *Procédure :*
- 26.2 *Date limite de réception des offres :*
- 26.4 *Délai minimum de validité des offres :*
- 27.1 *Numéro de référence :*
- 27.5 *Autres informations :*
28. *Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :*
29. *Date d'envoi du présent avis à la publication :*

## **LA MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 14**

---

### **RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION**

*Les candidats veilleront spécialement à produire dans leur offre respective l'intégralité des renseignements requis tels que définis dans le dossier de consultation des entreprises. Tout manquement est susceptible d'entraîner le rejet de l'offre proposée au motif de sa non-conformité au présent règlement.*

#### **ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CONSULTATION**

##### **1-1 – CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE**

###### **1-1-1 - MODE DE CONSULTATION**

###### **1-1-2 - FIN DE LA CONSULTATION**

###### **1-1-3 – MODE DE DÉVOLUTION**

###### **1-1-3-1 – Généralités**

###### **1-1-3-2 – Groupement de candidats (co-traitance)**

###### **1-1-3-3 – Sous-traitance**

###### **1-1-4 – CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU MARCHÉ**

###### **1-1-4-1 – Tranches conditionnelles, options et variantes imposées**

###### **1-1-4-2 – Prix**

###### **1-1-4-3 – Délai d'exécution**

###### **1-1-4-4 – Délai de validité des offres**

###### **1-1-4-5 – Délai de paiement**

###### **1-1-4-6 – Mode de règlement**

### **1-1-4-7 – Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique**

*Le ou la .....( identité de l'acheteur), dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article 14 du code des marchés publics<sup>1</sup> en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.*

*Cette clause est applicable aux lots identifiés dans l'annexe n°1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.*

*Chaque entreprise qui se verra attribuer un de ces lots, devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.*

*L'article 1-4-2 du CCAP précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.*

*Le ou la .....a mis en place un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion. Ce dispositif est identifié à l'article 1-4-3 du CCAP.*

**ATTENTION :**

**LES CANDIDATS NE SONT PAS AUTORISÉS À FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RÉSERVES SUR LA CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.**

**UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS À CETTE CONDITION D'EXÉCUTION SERA DÉCLARÉE NON-CONFORME AU MOTIF DU NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES.**

<sup>1</sup> Article 14 du code des marchés publics :

« Les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre peuvent comporter des éléments à caractère social ou environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.

Ces conditions d'exécution ne peuvent pas avoir d'effet discriminatoire à l'égard des candidats potentiels. Elles sont indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation. »

*ARTICLE 2 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES*

*2-1 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION*

*2-2 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS*

*2-2-1 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION*

*2-2-2 - MODIFICATIONS DE DÉTAIL APPORTÉES AU DOSSIER DE CONSULTATION*

*ARTICLE 3 : DOSSIER A REMETTRE PAR LE CANDIDAT*

*3-1 – CONSTITUTION DU DOSSIER À REMETTRE PAR LE CANDIDAT*

*3-1-1 – GÉNÉRALITÉS*

*3-1-2 – CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE*

*ARTICLE 4 : MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES*

*ARTICLE 5 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES*

*Il est proposé d'écrire sous l'article 5 la disposition suivante :*

*« Attention, les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera déclarée non-conforme au motif du non-respect du cahier des charges ».*

*ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ*

## CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

### SOMMAIRE

#### **I - EXECUTION DES TRAVAUX**

- I-1. Préparation et coordination*
- I-2. Assurances – Situation juridique et administrative du Titulaire*
- I-3. Délais d'exécution*
- I-4. Insertion par l'activité économique*
- I-5. Pénalités*
- I-6. Qualité des matériaux*

#### **II - DISPOSITIONS FINANCIERES**

- II-1. Détermination du prix*
- II-2. Variation du prix*
- II-3. Délai de Paiement*
- II-4. Modalités de règlement*
- II-5. Retenues de garantie*
- II-6. Compte prorata*

#### **III - FIN DES TRAVAUX**

- III-1. Réception des ouvrages*
- III-2. Garantie de parfait achèvement*
- III-3. Responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et suivants et 2270 du Code Civil*

#### **I - EXECUTION DES TRAVAUX**

##### **I-1. PRÉPARATION ET COORDINATION**

##### **I-2. ASSURANCES– SITUATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE DU TITULAIRE**

##### **I-3. DÉLAIS D'EXECUTION**

#### **I-4. INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE**

*Le ou la ..... dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article 14 du code des marchés publics en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.*

*Cette clause est applicable aux lots identifiés dans l'annexe n°1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.*

*Chaque entreprise qui se verra attribuer un de ces lots, devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.*

##### **1-4-1 - Les publics visés**

*Le dispositif mis en place vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes, éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières dont l'éligibilité de la candidature a été validée dans le cadre du dispositif d'accompagnement des clauses d'insertion mentionné à l'article 1.4.3.*

*Sont notamment concernés, les demandeurs d'emploi de longue durée, les allocataires du revenu de solidarité active demandeurs d'emploi, les allocataires de minima sociaux, les personnes reconnues travailleurs handicapés, les jeunes sortis sans qualification à l'issue de leur scolarité ou sans expérience professionnelle, les personnes relevant d'un dispositif de l'insertion par l'activité économique.*

*En outre, d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières peuvent, sur avis motivé de Pôle Emploi, des Maisons de l'Emploi, des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, des Missions Locales ou de CAP Emploi, être considérées comme relevant des publics éloignés de l'emploi.*

##### **1-4-2 - Les modalités de mise en œuvre**

*Cela consiste, pour l'attributaire retenu, à réserver une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution de son marché, à une action d'insertion réalisée selon l'une des modalités définies ci-dessous :*

- **1<sup>ère</sup> modalité** : le recours à la sous-traitance ou à la co-traitance avec une entreprise d'insertion ;

- **2<sup>ème</sup> modalité** : la mise à disposition de salariés

L'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à sa disposition des salariés en insertion durant la durée du marché. Il peut s'agir :

- d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ou d'une entreprise de travail temporaire dans le cadre de l'arrêté du 28 novembre 2005 étendant les dispositions de l'accord national relatif à la mise en oeuvre de l'article L.1251.7 du code du travail)
- d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
- d'une association intermédiaire

- **3<sup>ème</sup> modalité** : l'embauche directe par l'entreprise titulaire du marché

#### **1-4-3- Le dispositif d'accompagnement pour la mise en oeuvre des clauses d'insertion**

Afin de faciliter la mise en oeuvre des clauses d'insertion, a été mis en place un dispositif d'accompagnement qui peut être sollicité en prenant l'attache du facilitateur :

Monsieur / Madame XXXX  
Adresse  
Téléphone  
email

#### **1-4-4- Les modalités de contrôle**

Il sera procédé, par tous moyens, au contrôle de l'exécution de l'action d'insertion pour laquelle le titulaire s'est engagé.

A la demande de ....., le titulaire fournit chaque mois (avec la facture), tous renseignements utiles ( date d'embauche, nombre d'heures réalisées, type de contrat, poste occupé, encadrement technique, accompagnement socio-professionnel, formation .....) propres à permettre le contrôle régulier de l'exécution de la clause et son évaluation.

En complément de cette transmission d'informations et pendant l'exécution du marché, ..... peut, à tout moment, décider d'inscrire le suivi de la clause, à l'ordre du jour d'une réunion de chantier.

L'absence ou le refus de transmission de ces renseignements entraîne l'application de pénalités.

En tout état de cause, le titulaire doit, dès leur survenance, informer le maître d'ouvrage par courrier recommandé avec accusé de réception, qu'il rencontre des difficultés pour assurer son engagement.

Dans ce cas, le facilitateur désigné par ..... à l'article 1-4-3 du CCAP, étudiera avec le titulaire, les moyens à mettre en oeuvre pour parvenir aux objectifs.

*A l'issue de l'exécution du marché, lors de la réunion préalable à la réception des travaux, il est procédé, de façon contradictoire, au bilan de l'exécution de l'action d'insertion*

*En cas de manquement grave du titulaire à son engagement d'insertion, le maître d'ouvrage peut procéder à la résiliation du marché.*

#### *I-5. PENALITES*

*I-5.1. Pénalités pour retard dans les opérations concernant la sécurité et la protection de la santé des travailleurs sur le chantier*

*I-5.2. Pénalités pour retard d'exécution*

*I-5.3. Pénalités pour retard dans la remise en état des emplacements*

*I-5.4. Pénalités pour retard dans la remise des documents dus après exécution*

#### ***I-5.5. Pénalités pour non-respect de l'engagement d'insertion par l'activité économique***

*En cas de non respect des obligations relatives à l'insertion imputable au titulaire, l'entrepreneur subira une pénalité égale à ..... euros par heure d'insertion non réalisée.*

*(selon les territoires le montant de la pénalité varie entre 30 et 60 euros)*

*En cas d'absence ou de refus de transmission des renseignements propres à permettre le contrôle de l'exécution de l'action, l'entrepreneur subira une pénalité égale à .....euros par jour de retard à compter de la mise en demeure par le maître d'ouvrage.*

*( le montant de 100 euros est souvent retenu)*

#### *II - Dispositions financières*

#### *III - Fin des travaux*



**LA MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 14**

---

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

**ANNEXE N°1 – TABLEAU DES HEURES D'INSERTION À RÉALISER POUR LES LOTS RETENUS**

<b>Lot N°</b>	<b>LIBELLE DU LOT</b>	<b>NOMBRE D'HEURE D'INSERTION À RÉALISER</b>
01	Démolition / gros-œuvre / terrassements	
02	Désamiantage	
03	Étanchéité / bardage	
04	Menuiseries extérieures aluminium / serrurerie	
05	Menuiseries intérieures	
06	Electricité	
07	plomberie	
08	Carrelage et sols souples	

**Remarque :**

*La présence d'une annexe permet aux entreprises de visualiser très rapidement le tableau des heures d'insertion. Pour les services des marchés, le recours à l'annexe facilite l'intégration de la clause d'insertion dans les pièces du marché, par une certaine standardisation du contenu du CCAP sur cette question. Enfin l'annexe peut être une fiche de liaison et de suivi facile à utiliser par toutes les parties concernées par l'application de la clause.*

*Mais on peut bien sûr intégrer son contenu dans le corps du CCAP.*

**ACTE D'ENGAGEMENT**

**L' ENGAGEMENT D'INSERTION (1)**

*Je soussigné(e),*

*Nom du signataire :* \_\_\_\_\_

*Prénom :* \_\_\_\_\_

*Qualité :* \_\_\_\_\_

*DECLARE avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et de son annexe n°1 et notamment des dispositions relatives à l'action obligatoire d'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.*

*M'ENGAGE, si je suis déclaré attributaire d'un ou plusieurs lots comportant une obligation d'insertion, à :*

- réserver, dans l'exécution du marché concerné, un nombre d'heures d'insertion, sur la durée du chantier, au moins égal à celui indiqué dans l'annexe 1 du cahier des clauses administratives particulières.*
- à prendre contact avec le facilitateur désigné à l'article 1-4-3 du CCAP, afin de préciser les modalités de mise en oeuvre de la clause*
- à fournir, à la demande de ....., et dans le délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.*

*Pour le titulaire*

*( signature et cachet)*

*(1) Ce texte peut-être intégré à l'acte d'engagement ou faire l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement*